



COMPRENDRE LE PROCESSUS

Une évaluation de faisabilité concernant le projet de réserve de parc national à l'île Bowen

info

Introduction

Le personnel de Parcs Canada s'est rendu compte qu'il règne une certaine confusion concernant l'évaluation de faisabilité et la manière dont ses composantes, telles que le *concept préliminaire de parc*, s'inscrivent dans le processus de création dans son ensemble. Cette fiche d'information sert à préciser notre orientation et à expliquer la place qu'occupent les diverses composantes dans le processus en cours.



Où en sommes-nous?

Pour déterminer s'il est possible de créer une réserve de parc national à l'île Bowen, il faut avoir une idée à présenter au public. Le *concept de parc préliminaire* est le fruit des observations que nous avons entendues lors des séances de consultations publiques qui ont débuté en août 2010. Parcs Canada souhaite savoir ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas du *concept de parc préliminaire*.



Où allons-nous?

Du 26 février au 28 mars, nous recueillerons vos commentaires. Nous consulterons également la population au moyen d'une enquête téléphonique. Une fois que les commentaires et les résultats de l'enquête téléphonique auront été compilés, Parcs Canada révisera le *concept de parc préliminaire* et le présentera à la collectivité une deuxième fois; il fera partie du *rapport préliminaire d'évaluation de faisabilité*. Nous solliciterons alors les observations au sujet du *rapport préliminaire d'évaluation de faisabilité* et nous pourrons confirmer les occasions et les défis qu'il reste à traiter.

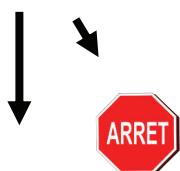


À la lumière de cette information, Parcs Canada recommandera aux gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique de poursuivre ou non l'examen de la proposition. Si la proposition va de l'avant, il n'est pas garanti qu'une réserve de parc national soit créée. Cela voudrait simplement dire que la proposition peut passer à la prochaine étape du processus, c'est-à-dire les négociations. Les étapes du processus sont exposées dans les pages qui suivent.



EXAMEN ET CRÉATION D'UN PROJET DE PARC NATIONAL – SURVOL DU PROCESSUS

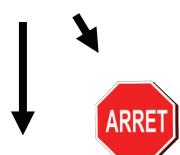
Évaluation de faisabilité



Évaluation de faisabilité

Processus assorti de vastes consultations visant à déterminer s'il est pratique et souhaitable de créer une réserve de parc national à l'île Bowen. L'évaluation de faisabilité ne sert pas à déterminer si une réserve de parc sera créée, mais plutôt à cerner la portée de la proposition de parc ainsi qu'à relever les occasions et les défis qui y sont associés. Si l'évaluation révèle que la création d'un parc national est une possibilité et que le public et les Premières nations sont en faveur de l'utilisation qui sera faite des terres, les gouvernements pourraient décider de négocier une entente sur la création du parc. Autrement, la proposition s'arrêtera là.

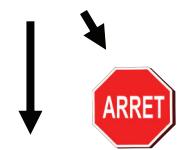
Négociations



Négociations

Processus qui se déroule essentiellement entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique. Durant les négociations, les gouvernements déterminent si le concept de parc peut être mis en oeuvre et s'il est possible de trouver une solution aux préoccupations soulevées lors de l'évaluation de faisabilité. Si les négociations sont fructueuses, il peut en ressortir une entente formelle de création d'une réserve de parc national à l'île Bowen. Autrement, la proposition n'ira pas plus loin.

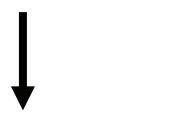
Création



Création

Décision rendue par le Parlement du Canada visant à déterminer si la réserve proposée doit être inscrite à l'annexe de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Au cours du processus menant à cette décision, le Parlement étudie l'évaluation de faisabilité, les observations des Premières nations et du public de même que l'entente convenue entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique. Si le Parlement décide de ne pas inscrire la réserve de parc national à l'annexe, la proposition n'ira pas plus loin.

Lignes directrices provisoires



Lignes directrices provisoires

Ensemble de lignes directrices à court terme qui orientent la gestion de la réserve de parc national au cours de ses cinq premières années d'existence. Ces lignes directrices provisoires visent à guider la gestion et les opérations à court terme; elles sont en quelque sorte un point de départ qui peut mener la réserve de parc national vers une vision à long terme.

Plan directeur

Plan directeur

Guide stratégique à long terme concernant la gestion future de la réserve de parc national. Le plan directeur est exigé par la loi et repose sur la consultation publique. Son but premier est d'orienter clairement l'entretien, le rétablissement et l'utilisation appropriée des terres de la réserve de parc national. Le plan directeur à long terme fait l'objet d'un examen tous les cinq ans et il est modifié au besoin.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE FAISABILITÉ DE L'ÎLE BOWEN DE PLUS PRÈS

Vision



Étude d'impact économique



Concept



Enquête téléphonique



Rapport d'évaluation de faisabilité

La municipalité tiendra un vote public pour déterminer le niveau de soutien du public à l'égard de la proposition après que le *rapport préliminaire d'évaluation de faisabilité* aura été rendu public. Les résultats du vote seront intégrés au *rapport définitif d'évaluation de faisabilité*.

Vision

Élaborée en collaboration avec la collectivité, la vision met en lumière le cachet distinct des terres destinées à la création du parc national. Cet énoncé d'orientation reconnaît les valeurs historiques et naturelles particulières de ces terres et contribue à brosser le tableau de l'avenir du projet de réserve de parc national.

Étude d'impact économique

Étude initiale des répercussions économiques que pourraient avoir sur la collectivité les opérations de Parcs Canada et les activités des visiteurs sur les terres du projet de réserve de parc national. Menée par une tierce partie, l'étude d'impact économique se penche en particulier sur les répercussions pour les entreprises, les organisations communautaires, les infrastructures actuelles et les services.

Concept

Survol général des terres qui seraient intégrées à la réserve de parc proposée ainsi que des méthodes d'exploitation et de gestion qui seraient adoptées. Fruit de consultations communautaires, le concept fait état de stratégies pour donner suite aux occasions clés à saisir ainsi que pour répondre aux préoccupations. Il ne s'agit toutefois pas d'un plan détaillé étant donné qu'un grand nombre de facteurs ne peuvent être résolus que dans le cadre de négociations avec les divers ordres de gouvernement et au moment de l'élaboration ultérieure du plan directeur. Le concept est soumis à l'examen du public à deux reprises : tout d'abord dans sa version préliminaire, puis dans sa version révisée, présentée dans le cadre du rapport préliminaire d'évaluation de faisabilité.

Enquête téléphonique

Enquête de la collectivité menée visant à recueillir des commentaires sur la vision et le concept préparés pour le projet de réserve de parc national à l'île Bowen. L'enquête téléphonique, menée par une tierce partie, permettra également de relever les enjeux qui sont importants aux yeux de la collectivité. Les données recueillies seront intégrées à la version préliminaire du rapport d'évaluation de faisabilité. La municipalité de l'île Bowen et Parcs Canada s'occupent du contenu nécessaire à la préparation des questions.

Rapport d'évaluation de faisabilité

Rapport qui résume le concept de parc, l'étude d'impact économique, l'enquête téléphonique et les consultations menées auprès des organismes de gestion foncière. On y recommande également s'il est possible de créer une réserve de parc national à l'île Bowen.

EXEMPLE DU PROCESSUS QUE SUIT UNE DÉCISION DANS LE CADRE DE L'EXAMEN ET DE LA CRÉATION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL

Enjeu à l'étude : zones réservées à la promenade de chiens sans laisse



Fiche d'information préparée en février 2011.
Also available in English.

Exemple d'un processus décisionnel

Évaluation de faisabilité

Durant l'évaluation de faisabilité, les commentaires formulés par le public ont fait ressortir la nécessité, pour les résidents, d'avoir accès à des zones où ils peuvent promener leur chien sans laisse sur des terres qui sont présentement à l'étude dans le cadre du projet de création de la réserve de parc national.

Négociations

Si l'évaluation de faisabilité se poursuit et que les négociations sont lancées, divers ordres de gouvernement négocient pour déterminer si l'on doit désigner des zones où l'on peut promener les chiens sans laisse à côté de la réserve de parc national, ce qui modifierait légèrement les limites de la réserve. Les négociations pourraient également mener à l'établissement de critères pour la désignation de zones de promenade pour chiens sans laisse au sein de la réserve de parc national.

Création

Si les négociations sont fructueuses et que l'une des options envisagées est intégrée dans une entente en bonne et due forme, l'engagement envers la création d'une zone de promenade pour chiens sans laisse est entériné lorsque l'entente est appuyée par le Parlement du Canada dans le cadre du processus de création.

Lignes directrices provisoires

Si une réserve de parc national est créée, des lignes directrices provisoires sont élaborées à la lumière des commentaires du public, y compris une stratégie à court terme pour donner suite à l'engagement pris dans l'entente concernant la zone de promenade réservée aux chiens sans laisse. C'est également à cette étape que l'on détermine le type d'information nécessaire pour créer une stratégie à long terme visant une telle zone de promenade et que l'on recueille des données à cette fin.

Plan directeur

Au terme de consultations publiques, Parcs Canada élabore une stratégie à long terme, l'intègre au plan directeur et la met en oeuvre pour permettre la promenade de chiens sans laisse selon l'engagement initial qui avait été pris dans l'entente.

Pour communiquer avec nous

Évaluation de faisabilité – Création d'une réserve de parc national à l'île Bowen
300, rue Georgia Ouest, bureau 300
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6B4

Site web: www.pc.gc.ca/bowen
Courriel : [bowen@pc.gc.ca](mailto:b Bowen@pc.gc.ca)
N° de téléphone : 604-666-9643